

Renforcement de l'aide à la modernisation des librairies

Le conseil d'administration du Centre national du livre (CNL) a approuvé, le 15 mars dernier, le renforcement de l'aide à la modernisation des librairies, avec un relèvement du plafond d'aide pour les projets les plus importants.

Une subvention à la modernisation limitée dans le temps

Le conseil d'administration du CNL a créé, en juillet 2020, une nouvelle subvention ayant pour but d'inciter les librairies à accélérer leurs investissements de modernisation (travaux de rénovation et de mise en conformité des magasins, acquisition de mobilier, matériels, équipements informatiques et outils liés à l'activité de vente de livres en magasin et en ligne) grâce à un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 70%.

Ce même conseil, lors de sa réunion du 15 mars 2021, a approuvé le relèvement des plafonds d'aide pour les projets les plus importants ou nécessitant des investissements en plusieurs phases.

Ce dispositif s'appuie sur des fonds importants mobilisés dans le cadre du plan **France Relance** et s'articule avec les Directions régionales des affaires culturelles selon, notamment, le montant de l'investissement et le niveau d'activité.

Certaines librairies, récemment créées ou rénovées, se sont développées de façon remarquable ces dernières années, renforçant leur image de commerces de proximité, résolument modernes, attractifs, au service des livres et de leur clientèle, mouvement que cette aide permet d'amplifier.

Après trois premiers comités, 62 projets, parmi lesquels des rénovations ambitieuses, **ont déjà été soutenus par le CNL pour plus de 3,1 M€.**

Cette aide, qui perdure en 2021, constitue une véritable opportunité. Elle doit permettre aux libraires :

- de réaliser des investissements plus significatifs, des extensions justifiées, à des coûts maîtrisés, sans s'endetter de manière excessive ou durable ;
- de repenser de manière globale, optimisée, pour tout ou partie, leurs espaces de vente et de travail, leurs outils de gestion, leur présence en ligne ;
- de rendre plus attractifs, fonctionnels et accessibles leurs magasins au service de leurs assortiments et de leur clientèle ;
- de renforcer leur identité, leur fréquentation et de dynamiser leur activité ;
- de réduire leurs charges à travers des opérations de rénovation énergétiques.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 mars 2021

Le CNL soutient particulièrement les projets de rénovation ambitieux, maitrisés et pertinents au regard des problématiques et des enjeux de chaque librairie.

Une attention particulière sera portée aux équipements facilitant la vente en ligne et le cliqué-retiré (*click and collect*) intégrés dans ces projets.

- **Eligibilité**

Sont éligibles les librairies réalisant un chiffre d'affaires en ventes de livres neufs de plus de 150 000 € HT, dont l'assortiment atteint un nombre minimum de références, et pour des projets d'au moins 20 000 € HT (Confère le règlement complet).

Les projets et librairies ne remplissant pas ces conditions sont susceptibles d'être soutenus par les DRAC, voire à travers certaines conventions territoriales.

- **Montants**

Le taux de concours du CNL au projet soutenu est de 70 % au plus. La subvention est comprise entre 10 000 € et 200 000 € (300 000 € en année glissante), ces plafonds ayant été majorés après décision du Conseil d'administration du CNL du 15 mars 2021.

- **Dépôt des demandes**

Les dossiers seront examinés par le comité d'aides économiques aux entreprises d'édition et de librairie du CNL. Le calendrier 2021 des comités est précisé sur le site du CNL.

Tout savoir sur l'aide à la modernisation des librairies
www.centrenationaldulivre.fr



Cette subvention fait partie intégrante du plan "**France Relance**" initié par le Gouvernement pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.